



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 JUIN 2020

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 JUIN 2020 À 19H00

Date de convocation : 28 mai 2020	Membres présents : 28
Nombre de délégués en exercice : 52	Nombre de pouvoirs : 0
	Nombre total de votes : 28

L'an deux mille vingt, le 9 juin à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Samuel BLONDEAU		X
AUTOUILLET	Étienne BANCAL		X
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Manuel PRIEUR		X
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Gilles HOCQUET		X
BOINVILLIERS	Jacques NEDELLEC	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Patricia FOUCHER		X
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY		X
GALLUIS	Christian VALLÉE	X	
GAMBAIS	Marie-Thérèse BOBBIO		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Hervé LEMOINE		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Michel ROULAND	X	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Bernard CLAISSE	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Jean-Jacques BILLOUÉ		X
LES MESNULS	Gérald BOHY		X

LÉVIS-ST-NOM	Thierry RAUX		X
MARCQ	Laurent RUEL		X
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT		X
MAREIL-SUR-MAULDRE	Max MANNÉ	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Simon COULOMBEL		X
MILLEMONT	Simone CARTIER		X
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Christine BOULANGER		X
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD		X
SAINT-FORGET	Jean-Luc JANIN	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Olivier HÄNEL	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Jean-Claude LAUVRAY-JONOT		X
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Jacques CHAUMETTE		X
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	Alain PETIT		X
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Susanna DEGAYE		X
S.Q.Y. (Magny-les-Hameaux - Élancourt)	Raymond BESCO	X	
	Bernard DESBANS		X
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER		X
	Charles VIETTE	X	
	Philippe GAULTIER		X
	Jacky BARBÉ	X	

Monsieur Dominique ARTEL, représentant la Commune d'Orgerus est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ SYNDICAL

La formule de procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi. On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu ou procès-verbal ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des délégués peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ :

1 – Le compte rendu de la séance du 13 février 2020

2 – Compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2019

Le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2019 est approuvé.

3 – Compte administratif 2019

Considérant la présentation par le Président du Compte Administratif 2019 puis après s'être assuré de son retrait de la salle, le premier Vice-Président Monsieur Christian LORINQUER soumet aux membres du Comité pour vote le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Le Comité Syndical :

- Constate les dépenses et recettes du Compte Administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
EXPLOITATION	1 112 381,27	2 334 566,39	1 222 185,12
INVESTISSEMENT	1 855 937,17	3 184 939,02	1 329 001,85
LES RESTES A REALISER	3 145 113,00	1 419 436,00	- 1 725 677,00
EXCEDENT N-1	-	3 279 865,68	3 279 865,68
TOTAL GENERAL	6 113 431,44	10 218 807,09	4 105 375,65

- Approuve les dépenses et recettes du Compte Administratif de l'exercice 2019.

4 – Affectation du résultat de clôture 2019

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- L'excédent de clôture de la section d'Exploitation constaté au Compte Administratif 2019 pour la somme de 1 222 185,12 € est affecté au compte « 1068 – Réserves » de la section d'Investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement.

- L'excédent de clôture de la section d'Investissement constaté au Compte Administratif 2019 pour la somme de 4 608 867,53 € est affecté au compte « R001 – Excédent d'investissement ».

5 – Budget primitif 2020

Le Comité Syndical arrête le Budget Primitif 2020 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	2 555 918,83	2 555 918,83
Investissement – Nouvelles Propositions	9 592 058,13	6 708 867,60
Investissement – Les restes à réaliser	3 145 113,00	1 419 436,00
Excédent d'investissement reporté	-	4 608 867,53
Total de la Section d'Investissement	12 737 171,13	12 737 171,13
TOTAL GÉNÉRAL	15 293 089,96	15 293 089,96

6 – Compte-rendu des travaux en cours

PROGRAMME 2013	
Mareil-sur-Mauldre - DUP des Bîmes	Travaux de serrurerie sur les têtes de forage en domaine privé - Commande en cours
PROGRAMME 2019	
Neauphle-le-Vieux Rue du Vieux Moulin	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux terminés
Prunay-le-Temple Rue du Fourneau	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux en cours (fin prévue en juin 2020)
La Queue-lez-Yvelines Rue des Croix	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux annulés
Magny-les-Hameaux Rue Antoine Lemaistre / route de Milon	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux terminés
PONT DES BIMES	
Mareil-sur-Mauldre - Site des Bîmes	Création d'un nouveau pont d'accès à l'usine des Bîmes - Projet en cours de validation par le Conseil Départemental 78

7 – Informations du Président (Décision)

Décision n°2020-77 relative à la signature d'un avenant au contrat d'abonnement de la machine à affranchir n° HK 734116 suite au changement de nom de la société Néopost France SA, titulaire du contrat initial, devenue la société Quadiant France SA sise 7 rue Henri Becquerel – 92500 Rueil-Malmaison pour un montant total de 500,00 euros HT soit 600,00 euros TTC pour le maintien de la machine à affranchir n° HK 734116 comprenant le contrat sérénité.

Néant

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Président
Guy PÉLISSIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de la
REGION
D'AVVELINES
L'ADDITION DE L'EAU

Il est précisé que chacune des délibérations peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.